



**Parc éolien de Corbillon-Est**

**Brassy et Contre (80)**

**Ventelys Energies Partagées**

**Dossier de Demande d'Autorisation  
Environnementale**

**Pièce 2 : Check-list**

## Fiche contrôle Qualité

<b>Intitulé de l'étude</b>	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
<b>Destinataire du document</b>	Ventelys Energies Partagées
<b>Site</b>	Parc éolien de Corbillon-Est
<b>Interlocuteur</b>	Solenn DIRAISON
<b>Adresse</b>	7 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 Rueil-Malmaison
<b>Email</b>	<a href="mailto:solenn.diraison@ventelys.fr">solenn.diraison@ventelys.fr</a>
<b>Téléphone/Mobile</b>	01-84-19-49-63
<b>Numéro de projet</b>	1616574
<b>Date</b>	Juillet 2022
<b>Superviseur</b>	Maxime LARIVIERE
<b>Responsable étude</b>	Laura IZYDORCZYK
<b>Rédacteur(s)</b>	Alexandre QUENNESON et Laura IZYDORCZYK

## Coordonnées

Tauw France - Agence de Douai  
Ecopark  
91 impasse Simone de Beauvoir  
59540 Sin le Noble  
Téléphone : 03 27 08 81 81  
Fax : 03 27 08 81 82  
Email : [info@tauw.com](mailto:info@tauw.com)

Siège social – Agence de Dijon  
Parc tertiaire de Mirande  
14 D Rue Pierre de Coubertin  
21000 Dijon  
Téléphone : 03 80 68 01 33  
Fax : 03 80 68 01 44  
Email : [info@tauw.com](mailto:info@tauw.com)

TAUW France est membre de TAUW Group bv –  
[www.tauw.com](http://www.tauw.com)

Représentant légal : Mr. Eric MARTIN

### Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexe
1	Juillet 2022	Création	15	0

Pièce 2 : Check-list

Pièces	Sous-partie	Descriptif du contenu	Pièces identifiées dans le Cerfa N°15964*01
Pièce 1 : Lettre de la demande et Cerfa	/	Lettre de la Demande	
<b>Pièce 2 : Check-list</b>	/	<b>Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement - Parcs éoliens</b>	
Pièce 3 : Description de la demande ou Présentation générale	/	Informations sur le demandeur et sur le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>Description complémentaire du projet et du demandeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Données administratives du demandeur,</li> <li>Description du projet,</li> <li>Emplacement de l'installation,</li> <li>Nature et volume des activités,</li> <li>Capacités techniques et financières du demandeur,</li> </ul> </li> <li>Garanties financières</li> <li>Dispositions de remise en état et démantèlement.</li> </ul>	P.J. n°46 P.J. n°47 P.J. n°60 P.J. n°104
Pièce 4 : Etude d'impact Et Résumé non technique de l'étude d'impact	4-1  4-2	Etude d'impact (cf. Articles R 181-13-5 et R. 122-5-II du code de l'Environnement)  Résumé non technique de l'étude d'impact	P.J. n°4 P.J. n°46 P.J. n°104
Pièce 5 : Etude de dangers et Résumé non technique de l'étude de danger	5-1  5-2	Etude de dangers  Résumé non technique de l'étude de danger	P.J. n°49
Pièce 6 : Conformité d'urbanisme	/	Conformité d'urbanisme	P.J. n°64
Pièce 7 : Plans réglementaires et Documents techniques annexes	7-1 7-2 7-3 7-4 7-5	Etude écologique Etude acoustique Etude paysagère Etude agricole Plans réglementaires	P.J. n°1 P.J. n°2 P.J. n°48
Pièce 8 : Accords et avis consultatifs	8-1 8-2 8-3 8-4	Avis des administrations Accords fonciers Accusé de réception du résumé non technique Avis de remise en état	P.J. n°62 P.J. n°63 P.J. n°65
Pièce 9	/	Note de présentation non technique	P.J. n°7

## Pièce 2 : Check-list

Cette check-list a pour objectif de vérifier la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif aux parcs éoliens.

Extrait de l'article R. 181-16 du code de l'environnement :

*« Le préfet désigné à l'article R. 181-2 délivre un accusé de réception dès le dépôt de la demande d'autorisation lorsque le dossier comprend les pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du présent chapitre pour l'autorisation qu'il sollicite. »*

Les tableaux suivants sont à renseigner selon le contexte du projet :

- Pièces communes (points 1 à 18)
- Avis conformes (point 20)
- Pièces relatives aux autres autorisations associées à la demande ICPE (points 21 à 26) : elles sont fournies si le projet correspond aux items
- Contenu de l'étude d'impact (points 30 à 41)
- Contenu de l'étude de danger (points 38 à 46)

Il est recommandé de joindre ce document au dossier de demande d'autorisation en vue du rendez-vous avec le guichet unique pour le dépôt du dossier.

Les références des pages/chapitres dans la colonne de droite seront utilement renseignées par le demandeur pour faciliter les opérations de vérification.

Dans le cas où l'absence d'un point signalé comme obligatoire est constaté, l'accusé réception du dossier ne sera pas délivré et les dossiers déposés seront rendus.

## Caractéristiques du projet

<b>Pétitionnaire</b>	Société des éoliennes de Corbillon	
<b>Commune Adresse</b> <i>(Préciser le lieu et l'adresse exacts du projet)</i>	Brassy et Contre (80)	
	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement Parc éolien
<b>Intitulé du projet</b>	Parc éolien de Corbillon-Est	
<b>Coordonnées du siège social</b>	VENTELYS ENERGIES PARTAGEES SAS 7, rue Eugène et Armand Peugeot, 92500 Rueil-Malmaison	
<b>N° et date de dépôt</b>	Dossier n° ... déposé au guichet unique de ... le ...	
		Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles en application des articles L. 332-6 et L. 332-9
		Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L. 341-7 et L. 341-10
		Dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement (site d'intérêt géologique, espèces protégées)
		Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
		Déclaration ou enregistrement ICPE
		Autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie
		Autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier
		Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier</b>	Nom : DIRAISON Prénom : Solenn Téléphone : 01-84-19-49-63 Courrier électronique : <a href="mailto:solemn.diraison@ventelys.fr">solemn.diraison@ventelys.fr</a> Adresse : 7 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 Rueil-Malmaison	

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
<b>Pièces obligatoires</b>							
1	Identité du demandeur	R181-13 1°	<p><u>personne physique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nom, prénoms, date de naissance et adresse</li> </ul> <p><u>personne morale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dénomination ou raison sociale, forme juridique, SIRET, adresse siège social, qualité du signataire de la demande</li> </ul>	O	x		Pièce 3 : Description de la demande
2	Description du projet	R181-13 4°	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nature et du volume de l'activité envisagée ;</li> <li>- modalités d'exécution et de fonctionnement ;</li> <li>- procédés mis en œuvre ;</li> <li>- indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ;</li> <li>- moyens de suivi et de surveillance ;</li> <li>- moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ;</li> <li>- conditions de remise en état du site après exploitation ;</li> <li>- nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées</li> </ul>	O	x		Pièce 3 : Description de la demande Chapitre 4 : Projet de parc éolien de Corbillon-Est
2bis	Informations propres au projet	R181-15	pièces, documents et informations propres au projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte <i>(peuvent figurer dans l'étude d'impact ou de dangers)</i>	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact
3	Capacités techniques et financières	D181-15-2   3°	dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir	O	x		Pièce 3 : Description de la demande Chapitre 2.4 : Capacités techniques et financières
4	Garanties financières	D181-15-2   8 R. 515-101 AM 26/08/2011	notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution	O	x		Pièce 3 : Description de la demande Chapitre 2.4.3 : Garanties financières
<b>Éléments graphiques</b>							
5	Lieu du projet	R181-13 2°	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mention du lieu</li> <li>- plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000 indiquant l'emplacement</li> </ul>	O	x		Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes
6	Représentations graphiques	R181-13 7°	éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	O	x		Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
7	Plan d'ensemble	D181-15-2   9	à l'échelle de 1/200 (une échelle réduite peut être admise)	O	x		Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes Partie 7-5
<b>Études connexes</b>							
8	Étude d'impact	R181-13 5°	→ Points 30 à 41.	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact
9	Évaluation des incidences Natura 2000	L414-4 R414-19	Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23) (voir points 24 et 34)	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 5.4.15 Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes Partie 7-1
10	Étude de dangers	D181-15-2   10	→ Points 50 à 58.	O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers
<b>Droits sur les terrains</b>							
11	Propriété du terrain	R181-13 3°	document attestant : propriété ou droit d'y réaliser le projet ou procédure pour y conférer le droit	O	x		Pièce 8 : Accords et avis consultatifs
12	Implantation sur un site nouveau	D181-15-2   11	avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation	O	x		Pièce 8 : Accords et avis consultatifs
13	Conformité urbanisme	D181-15-2   12 a)	document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 5.8.1
14	Dérogation à la distance d'éloignement du voisinage	D181-15-2   12 b)	(en cas de non application du point 13) lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement	F		x	

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
15	Révision, modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la délivrance de l'autorisation	D181-15-2   13	dans le cas d'un document d'urbanisme contraire au projet, délibération ou acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale	F		x	
16	Autorisation prévue au titre de la protection du patrimoine	D181-15-2   12 c)	<p>modification de l'état des parties extérieures des immeubles bâtis d'un site patrimonial remarquable ou de l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords de monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux ;</li> <li>- plan de situation du projet, précisant le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ;</li> <li>- plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ;</li> <li>- deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ;</li> <li>- des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques</li> </ul>	F		x	
<b>Autres</b>							
17	Note de présentation non technique du projet	R181-13 8°	<i>en plus des résumés non techniques (points 30 et 58)</i>	O	x		Pièce 9 : Note de présentation non technique
18	Organisation du réseau électrique interne		-Plans ; -Schéma électrique unifilaire permettant de comprendre l'organisation du réseau interne ; -Informations précises et fiables sur la section des câbles, leur nature et leur longueur.	O	x		Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes Partie 7-5



Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Pièces facultatives</i>							
20	Avis conformes	R181-32	le pétitionnaire peut joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale les avis :				
			1° du ministre chargé de l'aviation civile	F	x		Pièce 8 : Accords et avis consultatifs
			2° du ministre de la défense ;	F	x		Pièce 8 : Accords et avis consultatifs
			3° de l'architecte des Bâtiments de France si l'autorisation environnementale tient lieu des autorisations prévues par les articles L621-32 et L632-1 du code du patrimoine ;	F			
			4° des opérateurs radars et de VOR (visual omni range) dans les cas prévus par un arrêté du ministre chargé des installations classées.	F			

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Pièces relatives aux autres autorisations associées à la demande ICPE</i>							
21	Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale	D181-15-3	Le dossier de demande est complété par des éléments permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement conformément aux dispositions du 4° de l'article R. 332-23	F		x	
22	Autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement	D181-15-4	1° description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant ; 2° plan de situation du projet, mentionné au point 2, précise le périmètre du site classé ou en instance de classement ; 3° report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ; 4° descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ;	F		x	

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
			<p>5° plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ;</p> <p>6° nature et la couleur des matériaux envisagés ;</p> <p>7° traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ;</p> <p>8° documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ;</p> <p>9° montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé</p>				
23	Dérogations faune/flore (espèces protégées)	D181-15-5	<p>Descriptions :</p> <p>1° des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun ;</p> <p>2° des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe ;</p> <p>3° de la période ou des dates d'intervention ;</p> <p>4° des lieux d'intervention ;</p> <p>5° s'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ;</p> <p>6° de la qualification des personnes amenées à intervenir ;</p> <p>7° du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ;</p> <p>8° des modalités de compte rendu des interventions</p>	F		x	
24	Absence d'opposition Natura 2000	L181-2 6° L 414-4 R414-19	Les dossiers relatifs aux projets ayant une incidence sur les sites Natura 2000, susceptible d'affecter leur bon état de conservation, doivent comporter les éléments permettant à l'autorité décisionnaire de statuer sur leur réalisation (voir points 9 et 34).	F	x		<p>Pièce 7 : Plans réglementaires et documents techniques annexes</p> <p>Partie 7-1 Etude d'incidence Natura 2000 (concluant à l'absence d'impact)</p>
25	Autorisation de défrichement	D181-15-9	<p>1° déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande. Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ;</p> <p>2° localisation de la zone à défricher sur le plan de situation mentionné au point 2 et l'indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Lorsque le terrain relève du régime forestier, ces</p>	F		x	

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
			informations sont produites dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ; 3° extrait du plan cadastral				
26	Autorisation pour la production d'énergie	D181-15-8	<i>au titre du L311-1 du code de l'énergie, pour les parcs de puissance raccordée supérieure à 50MW</i> le dossier de demande précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement	F		x	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facult	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<b>Contenu de l'étude d'impact (Articles R 181-13-5 et R. 122-5-II)</b>							
30	Résumé non technique des informations	R122-5 II 1°	peut faire l'objet d'un document indépendant <i>En plus de la note de présentation non technique (point 17)</i>	O	x		Pièce 4-2 : RNT Etude d'impact »
31	Description du projet	R122-5 II 2°	<ul style="list-style-type: none"> <li>- description de la localisation du projet ;</li> <li>- description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ;</li> <li>- description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;</li> <li>- estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement.</li> </ul>	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 3 : Présentation du projet
32	État actuel de l'environnement et son évolution probable	R122-5 II 3°	description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée "scénario de référence", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 6.3 : Scénario de référence et évaluation probable du terrain en l'absence de mise en œuvre du projet

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facul	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
			un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;				
33	Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	R122-5 II 4°	population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et paysage	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact
34	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement	R122-5 II 5°	<p>résultant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;</li> <li>- l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;</li> <li>- l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;</li> <li>- risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement</li> <li>- cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées ;</li> <li>- incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ;</li> <li>- technologies et des substances utilisées</li> </ul> <p>Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23)</p>	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact
35	Incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement	R122-5 II 6°	résultant de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Paragraphe 5.8.1

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facul	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
36	Solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage	R122-5 II 7°	fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 4 : Raison du choix du site et variantes du projet
37	Mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour éviter réduire compenser les effets notables du projet	R122-5 II 8°	pour : – éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; – compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 6 : Synthèse des mesures
38	Modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées	R122-5 II 9°		O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 6 : Synthèse des mesures
39	Description des méthodes de prévision ou des éléments probants	R122-5 II 10°	utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 8 : Analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées
40	Noms du ou des maîtres d'œuvre du dossier	R122-5 II 11°	noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact Chapitre 1.1 Auteurs de l'étude d'impact
41	Redondance avec étude de danger	R122-5 II 12°	Lorsque certains des éléments requis ci-dessus figurent dans l'étude des dangers, il en est fait mention dans l'étude d'impact	O	x		Pièce 4-1 : Etude d'impact

Pièce 2 : Check-list

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Facul	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Contenu de l'étude de danger - Article D 181-15-2-I-10° Guide technique de mai 2012</i>							
50	Informations générales concernant l'installation			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 2 : Informations générales concernant l'installation
51	Description de l'environnement de l'installation			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 3 : Description de l'environnement
52	Description de l'installation			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 4 : Description de l'installation
53	Identification des potentiels de dangers de l'installation			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 6 : Identification des potentiels de dangers de l'installation
54	Analyse des retours d'expérience			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 7 : Analyse des retours d'expérience
55	Analyse préliminaire des risques			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 8 : Analyse préliminaire des risques
56	Étude détaillée des risques			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 9 : Etude détaillée des risques
57	Conclusion			O	x		Pièce 5-1 : Etude de dangers Chapitre 10 : Conclusion
58	Résumé non technique			O	x		Pièce 5-2 : RNT de l'étude de dangers

---

## **Sommaire inversé du volet « paysage » des dossiers de demande d'autorisation environnementale pour les parcs éoliens**



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**SOMMAIRE INVERSÉ DU VOLET « PAYSAGE »**  
DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES PARCS ÉOLIENS

Ce document permettra, s'il est correctement rempli, une instruction plus rapide du volet paysager par le service instructeur. Il ne sera pas joint au dossier d'enquête publique. Les différents points traités sont nécessaires à l'instruction des dossiers, mais également pour une bonne information du public.

Ce document s'inspire du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le Ministère de l'Environnement en décembre 2016

Nom du projet : Projets éoliens de Corbillon Est et Ouest

Exploitant : Ventelys

Date : 01/08/2022

Attentes du service instructeur	Description	Fichier(s) ou document(s) concerné(s)	Page(s) concernée(s)	Observations
1 <b>Qualité des cartes</b>	<p>Le dossier doit faire apparaître les différents périmètres d'étude et leur rayon. Les cartes sont légendées, dans des formats suffisamment important, sur des pages A3 dans une taille adaptée à la bonne compréhension et lisibilité de la thématique traitée.</p> <p><u>Pour mémoire :</u>            * aire d'étude immédiate (zone d'implantation + zone tampon de 1 ou 2 km de rayon)            * aire d'étude rapprochée (5 km ≤ rayon ≤ 10 km)            * aire d'étude éloignée (rayon jusqu'à 25 km / 30 km en fonction des enjeux mais dans tous les cas ≥ 20 km)            * éventuellement une aire d'étude intermédiaire (10 km ≤ rayon ≤ 15 km) peut être utile notamment si l'écart entre l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude éloignée est important</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Toutes les cartes du document présentent comportent toutes ces recommandations</p>
2 <b>Caractéristiques paysagères</b>	<p>L'identification, la localisation, la description (carte et photographies localisées) des entités paysagères au sein du périmètre d'étude, de leurs caractéristiques et de leurs sensibilités / enjeux par rapport à l'implantation d'un projet éolien sont attendues.</p> <p>Il s'agit notamment de traiter les points suivants :            * approfondir le traitement des entités et sous entités paysagères en fonction de leur sensibilité au projet éolien ; la sensibilité aux machines pourra être évaluée sur la base des documents de connaissance (Atlas de paysage, Cartes IGN, Carte régionale éolien sur le site internet de la DREAL, etc)            * identifier et caractériser les points de vue de qualité depuis l'espace public ;            * présenter sur une carte les axes de découverte et les axes de perception du paysage, ainsi que les points de vue identifiés.</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Une analyse des sensibilités paysagères est présente des pages 36 à 39</p>



<p><b>3</b></p> <p><b>Les lieux patrimoniaux concernés par le projet (Sites, patrimoine culturel)</b></p>	<p>L'identification, la localisation, la caractérisation et l'étude des sensibilités et enjeux par rapport au site d'implantation et au projet (notamment en matière de covisibilité avec et visibilité depuis) à l'échelle du périmètre d'étude sont attendues.</p> <p>Le plus souvent, on retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les sites classés ou inscrits</li> <li>* Des monuments historiques</li> <li>* Des ZPPAUP, AVAP, Sites patrimoniaux remarquables (SPR)</li> <li>* Des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et en projet d'inscription</li> <li>* Des éléments de patrimoine local protégés dans les documents d'urbanisme (chapelles, oratoires, cimetières militaires, etc.)</li> </ul>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Tous les monuments historiques, sites naturels protégés, SPR et biens UNESCO sont présentés sur une carte à l'échelle du territoire d'étude, et présentés sous forme de tableaux (pages 40-45). Les enjeux liés au patrimoine sont rappelés dans le tableau des enjeux des photomontages (pages 160-165). Une carte des enjeux synthétise plusieurs enjeux, dont celui du patrimoine (pages 60-62). Le patrimoine local protégé dans les documents d'urbanisme a fait l'objet d'une étude par commune (pages 72-121)</p>
<p><b>4</b></p> <p><b>Enjeux du cadre de vie</b></p>	<p>A l'échelle du périmètre d'étude et de manière plus approfondie pour ceux situés à moins de 6 km du site d'implantation, la présentation des visibilités depuis le centre du village (axes principaux en direction du site d'implantation, lieux de vie, etc), et depuis les franges du village (entrées et sorties) est attendue. L'étude identifie et caractérise notamment les sensibilités des lieux touristiques qui pourraient être impactés.</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Les enjeux des deux projets éoliens sont rappelés dans un tableau de synthèse page 122, détaillés page 123 et présentés également dans une carte de synthèse des enjeux (page 60, texte page 61 et zoom page 62)</p>
<p><b>5</b></p> <p><b>Contexte éolien</b></p>	<p>Le dossier présente le contexte actuel au regard des points suivants :</p> <p>a) la situation par rapport aux autres parcs existants ou autorisés dans un rayon de 20 km : nom, distance, nombre de mâts, hauteur en bout de pale.</p> <p>b) les enjeux et leurs qualifications en termes de mitage, composition inter-parcs, respirations paysagères inter-parcs, saturation visuelle.</p> <p>c) la justification de la localisation et de l'organisation du projet dans ce secteur</p> <p>NB : Les données relatives à l'identification des sensibilités paysagères et patrimoniales font partie du « Porter à connaissance » de l'État</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Le contexte éolien est présenté sous forme de carte sur la page 56 et dans le texte page 57, puis sous forme de carte et de tableaux, regroupant toutes les informations demandées (pages 158 et 159). Les enjeux éoliens sont présentés page 59.</p>
<p><b>6</b></p> <p><b>Synthèse des enjeux de l'état initial</b></p>	<p>L'étude comporte :</p> <p>a) sous forme de tableau (idéalement) ou de texte une synthèse reprenant les principales sensibilités et leur hiérarchisation liées au paysage, au patrimoine et au cadre de vie (points 2, 3 et 4).</p> <p>b) le rappel et la hiérarchisation des enjeux du contexte éolien (point 5).</p> <p>c) une carte de synthèse de l'ensemble des enjeux <b>liés au paysage</b> (a minima les sensibilités modérées à très fortes).</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Les enjeux des deux projets éoliens sont rappelés dans un tableau de synthèse page 122, détaillés page 123 et présentés également dans une carte de synthèse des enjeux (page 60, texte page 61).</p>
<p><b>7</b></p> <p><b>Carte des zones de visibilité théorique</b></p>	<p>Le dossier doit comprendre une carte présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les zones de visibilité théorique de l'ensemble du projet et les principales sensibilités liées au paysage, réalisée à l'échelle de l'aire d'étude</li> <li>* la localisation des points de vue des photomontages et l'explication de leur choix</li> </ul>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Une carte de ZIV est présente page 144 et la même, sur laquelle sont rajoutés les points de vue, est visible page 145, Un zoom de la carte est visible page 146.</p>

<p>8</p> <p><b>Exposé des variantes « réalistes » et articulations paysagères avec les parcs éoliens voisins</b></p>	<p>La séquence « éviter, réduire, compenser » doit être explicite et démontrer la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction dans les choix d'implantation des différentes éoliennes, avant d'envisager le cas échéant les mesures compensatoires des impacts résiduels.</p> <p>Le dossier comprend une étude comparative des différentes variantes envisagées. Ces variantes doivent être réalistes et être cohérentes par rapport au contexte du territoire, c'est-à-dire qu'elles doivent tenir compte des enjeux (Cf. point 6) liées au paysage, au patrimoine et au contexte éolien. <b>L'articulation paysagère avec les autres parcs éoliens doit être explicite.</b></p> <p>L'étude doit préciser la localisation et l'identification des éoliennes de chaque variante sur des cartes à l'échelle du site d'implantation.</p> <p>Il est attendu la présence de <b>photomontages comparatifs</b> pertinents, c'est-à-dire permettant de comparer les impacts des différents scénarii depuis des points de vue sélectionnés par rapport aux sensibilités et enjeux liés au paysage.</p> <p>Sur l'ensemble des photomontages panoramiques (cf. point 9) réalisés pour l'étude comparative des scénarii, les autres projets construits et autorisés visibles apparaissent, ressortent et sont identifiés. Les structures et éléments de paysage et de patrimoine à enjeux sont localisés et identifiés.</p> <p>Ces photomontages sont accompagnés de commentaires pour chaque point de vue et portant sur la comparaison des impacts des différents scénarii.</p> <p>Enfin, il est attendu, la présence d'une synthèse (sous forme de tableau préférentiellement) illustrant l'impact de chaque variante par rapport aux différentes sensibilités liées au patrimoine, au paysage, au cadre de vie et au contexte éolien.</p> <p>Le nombre de photomontages doit être suffisant pour évaluer les enjeux et les impacts au regard de l'état initial.</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>La séquence ERC, avec un tableau des incidences résiduelles, est présente pages 918-919. Trois variantes sont proposées et sont étudiées afin d'obtenir la meilleure variante finale. Elles ont été étudiées sur la base de quatre photomontages proches du site, qui permettent d'étudier les implantations sous différentes angles.</p>
--	--	--	--	--

<p style="text-align: center;"><b>9</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Qualité des photomontages</b></p>	<p>Les photomontages sont réalisés avec des photographies récentes (moins de 2 ans avant la date du dépôt du dossier) et de bonne qualité (bonne condition atmosphérique permettant d'apprécier l'arrière-plan et réalisées sans végétation - « feuilles tombées » - au moins pour les points de vue illustrant les impacts sur les principales sensibilités).</p> <p>Ce chapitre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la méthode de réalisation des photomontages</li> <li>* le choix des points de vue étudiés</li> <li>* les données techniques liées au photomontage (numéro, coordonnées, distance de l'éolienne la plus proche, altitude, date)</li> </ul> <p>Description des photomontages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* une <b>vue panoramique de l'état initial</b> (avec un angle de vue horizontal <math>\geq 120^\circ</math> mais <math>\leq 200^\circ</math>)</li> <li>* un <b>photomontage panoramique couvrant le même angle horizontal que la vue initiale, sur lequel les éoliennes du scénario concerné ressortent et sont identifiées</b> (par leur numéro correspondant à celui indiqué sur les cartes liées à la localisation des points de vue)</li> </ul> <p>Si certaines éoliennes du projet ne sont pas visibles, elles apparaissent en filigrane et sont identifiées.</p> <p>Pour les points de vue pour lesquels les éoliennes du projet sont a minima en partie visibles sur les photomontages panoramiques (et pour les points de vue présentant un enjeu très fort), <b>la présence de photomontages « vue réaliste »</b> permet d'apprécier l'impact réel des éoliennes (avec un angle horizontal de <math>60^\circ</math>).</p> <p>Par ailleurs, il est demandé une représentation exacte des proportions des éoliennes simulées (théorème de Thalès appliqué à une distance de lecture du dossier au format A3 à 40 ou 50 cm).</p> <p>Lorsque la totalité du projet en « vue réaliste » ne tient pas sur une seule planche de format A3, le projet en « vue réaliste » est présenté sur plusieurs pages.</p>	<p style="text-align: center;">ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Toutes ces demandes sont respectées dans le carnet de photomontages</p>
<p style="text-align: center;"><b>10</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Évaluation des impacts rapport d'échelle</b></p>	<p>Le cas échéant, l'étude présente l'évaluation des impacts du projet vis-à-vis des composantes physiques et naturelles du paysage – vallée, village – au regard du rapport d'échelle, l'effet de surplomb et d'écrasement généré par la proximité des éoliennes, les covisibilités avec la silhouette des villages.</p> <p>Cette évaluation s'appuie sur la production de coupes altimétriques et la justification des choix d'implantation.</p>	<p style="text-align: center;">ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>L'évaluation des rapports d'échelle se fait dans le commentaire de chaque photomontage, qui est l'outil le plus à même de traiter cette question</p>
<p style="text-align: center;"><b>11</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Saturation visuelle du paysage</b></p>	<p>Compte tenu du contexte régional marqué par le développement de l'énergie éolienne, la présence d'une étude de la saturation visuelle du paysage est attendue. Cette étude doit s'inspirer du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2016).</p> <p><b>Cette étude peut s'inspirer de la méthode et des indicateurs fixés par la « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage-Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens » de la DREAL Centre-Val-de-Loire.</b></p> <p>Cette étude peut s'appuyer sur des photomontages à <math>360^\circ</math> et/ou des panoramiques représentatifs.</p>	<p style="text-align: center;">ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Cette étude a été réalisée et suit ces recommandations. Un comparatif théorique réel est même proposé sur la base de panoramiques à <math>360^\circ</math>.</p>

<p><b>12</b></p> <p><b>Synthèse des impacts</b></p>	<p>La présence d'une synthèse (tableau préférentiellement) illustrant l'impact du projet par rapport aux sensibilités liées au paysage et à la saturation visuelle est un résumé attendu pour le grand public et l'instructeur.</p>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Un tableau de synthèse des incidences est présenté page 904 et détaillé également page 905 pour le projet de Corbillon Est et 908 et 909 pour le projet de Corbillon Ouest</p>
<p><b>13</b></p> <p><b>Clarté de la méthodologie et qualité de la démarche ERC</b></p>	<p>Afin d'apprécier la méthodologie suivie dans la conception du projet et la pertinence de la démarche ERC, un tableau présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* le rappel des enjeux de l'état initial</li> <li>* les impacts du projet et leur qualification</li> <li>* les mesures ERC retenues, leur coût et les mesures d'accompagnement, le cas échéant</li> <li>* l'évaluation des impacts résiduels à l'issue d'ERC</li> </ul> <p>La définition des mesures peut utilement être présentée sous forme de fiches comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'intitulé et la nature de la mesure</li> <li>* l'objectif de résultat (adéquation état initial/impact)</li> <li>* les modalités de réalisation (garantie, lieu, calendrier, coût contractualisations) et/ou de gestion et/ou de suivi (durée, fréquence, protocole, restitution au service instructeur)</li> </ul>	<p>ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE CORBILLON EST ET OUEST (SOMME - 80)</p>		<p>Ce tableau est présent page 918</p>

---

## **Sommaire inversé du volet « biodiversité » des dossiers de demande d'autorisation environnementale pour les parcs éoliens**



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**SOMMAIRE INVERSÉ DU VOLET « BIODIVERSITÉ »  
DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES PARCS ÉOLIENS**

Ce document permettra, s'il est correctement rempli, une instruction plus rapide du volet biodiversité par le service instructeur. Il ne sera pas joint au dossier d'enquête publique. Les différents points traités sont nécessaires à l'instruction des dossiers, mais également pour une bonne information du public.

Thématique	Description des attentes du service instructeur	Fichier(s) ou document(s) concerné(s)	Page(s) concernée(s)	Observations
<b>Présentation du contexte environnemental</b>	Présentation et localisation de l'ensemble des zonages d'inventaire et de protection	ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b>	Pages 14 à 23	
<b>Flore et habitats naturels</b> – <b>État initial</b> – <b>Bibliographie</b>	Présentation et analyse des données bibliographiques de la base de données Digitale 2.	ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b>	Pages 57 à 58	
<b>Flore et habitats naturels</b> – <b>État initial</b> – <b>Méthodologie des expertises de terrain</b>	Présentation de la méthodologie de réalisation des inventaires floristiques de terrain.	ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b>	Page 31	
<b>Flore et habitats naturels</b> – <b>État initial</b> – <b>Résultats</b>	Présentation du nombre, de la liste de l'ensemble des espèces observées, de leurs statuts et identification des espèces patrimoniales et/ou protégées, et des espèces exotiques envahissantes Présentation d'une carte des habitats naturels selon la nomenclature Eunis (ou éventuellement CORINE Biotope de niveau 2). Identification des habitats naturels d'intérêt communautaire. Présentation d'une carte de synthèse des enjeux flore et habitats naturels. Identification des haies et zones boisées, de leur surface/linéaire et de leur état de conservation. Présentation d'une carte des enjeux.	ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b>	Pages 52 à 62	
<b>Flore et habitats naturels</b> – <b>Analyse des impacts</b>	Présentation d'une carte du projet intégrant l'ensemble de ses composantes (câblage, chemins, plateformes...) superposée aux enjeux. Qualification des impacts engendrés par le projet et l'ensemble de ses composantes sur la flore, et notamment les espèces patrimoniales et/ou protégées et/ou exotiques envahissantes ainsi que les habitats d'intérêt communautaire.	ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b>	Pages 189 à 191	

<p><b>Chiroptères</b> - <b>État initial</b> - <b>Analyse bibliographique</b></p>	<p>Consultation des structures locales compétentes et exploitation d'éventuelles notes d'enjeux. Présentation de la liste des espèces potentiellement présentes sur le site du projet. Présentation et localisation des gîtes d'hivernage, d'estivage et de regroupements automnaux (swarming) connus. Présentation et analyse des données des suivis post-implantatoires des parcs éoliens en fonctionnement voisins. Présentation, à partir des données connues et du contexte, des fonctionnalités. Présentation des enjeux pressentis de la zone d'implantation envisagée et ses abords.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 121 à 122</p>	
<p><b>Chiroptères</b> - <b>État initial</b> - <b>Méthodologie des expertises de terrain</b></p>	<p>Méthodologie d'inventaire (points d'écoutes en continu en altitude, en continu au sol, écoutes ponctuelles). Justification de la méthodologie d'inventaire en lien avec la bibliographie. Celle-ci doit permettre de qualifier les enjeux de manière satisfaisante. Justification du choix de localisation des points d'écoute des inventaires ponctuels. Justification de la suffisance de la pression d'inventaire. Description des conditions météorologiques.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 37 à 50</p>	
<p><b>Chiroptères</b> - <b>État initial</b> - <b>Résultats</b></p>	<p>Etude de l'utilisation des gîtes potentiels par les chiroptères Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires. Présentation des statuts et de la sensibilité face aux éoliennes de chacune des espèces. Présentation des résultats bruts en annexe de l'étude. Présentation des résultats relatifs à l'activité des chiroptères. Indication du comportement de vol des chauves-souris (alimentation, transit, cris sociaux). Qualification des niveaux d'activité observés (faibles, moyens ou forts) vis-à-vis de référentiels cohérents. Présentation d'une carte de synthèse des enjeux (fonctionnalités, diversité, niveau d'activité...).</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 123 à 161</p>	
<p><b>Chiroptères</b> - <b>Analyse des impacts</b></p>	<p>Présentation d'une carte superposant la synthèse des enjeux chiroptères et l'emplacement des éoliennes ainsi que toutes les composantes du projet (câblages, chemins...). Analyse des impacts concernant les espèces et les habitats d'espèces. Analyse et qualification des effets cumulés avec les autres parcs éoliens accordés ou en fonctionnements présents. Présentation d'une analyse des impacts de chacune des éoliennes et de l'ensemble du parc, sur chacune des espèces ainsi que sur l'ensemble des chiroptères. Qualification des impacts selon 3 niveaux.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 215 à 227</p>	
<p><b>Oiseaux</b> - <b>État initial</b> - <b>Analyse bibliographique</b></p>	<p>Consultation des structures locales compétentes. Liste des espèces potentiellement présentes sur le site du projet. Présentation et analyse des données des suivis post-implantatoires des parcs éoliens en fonctionnement voisins. Présentation, à partir des données connues et du contexte, des fonctionnalités. Présentation des enjeux pressentis de la zone d'implantation envisagée et ses abords.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 65 à 72</p>	
<p><b>Oiseaux</b> - <b>État initial</b> - <b>Méthodologie des expertises de terrain</b></p>	<p>Méthodologie de réalisation d'une étude générale de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante avec justification notamment du choix de localisation et de la durée des points d'écoute et d'observations. Inventaires nocturnes à spécifier. Justification de la suffisance de la pression d'inventaire. Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires. Prise en compte, en tant que de besoin, des espèces ayant déjà été observées au cours des 5 dernières années à proximité du projet.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 31 à 36</p>	

<p><b>Oiseaux</b> - <b>État initial</b> - <b>Résultats</b></p>	<p>Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires et par phase du cycle biologique. Présentation pour chaque espèce des statuts et de la sensibilité face aux éoliennes. Indication du niveau de certitude de reproduction des espèces concernées (possible, probable ou certaine). Indication du comportement des individus observés (parade, transit, alimentation, migration...).</p> <p>Indication de la hauteur de vol des individus observés selon 3 catégories : en dessous des pales, à hauteur de pales et au-dessus des pales. Présentation d'une cartographie des enjeux pour chacune des phases du cycle biologique (hivernage, migration pré-nuptiale, reproduction et migration post-nuptiale). Ces cartes localisent notamment les corridors (axes de transit locaux et axes de migration), les zones de halte ainsi que les rayons d'action des sites de nidification. Présentation d'une carte de synthèse des enjeux (fonctionnalités, diversité, niveau d'activité...).</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 73 à 118</p>	
<p><b>Oiseaux</b> - <b>Analyse des impacts</b></p>	<p>Présentation d'une carte superposant la synthèse des enjeux ornithologiques et l'emplacement des éoliennes ainsi que toutes les composantes du projet (câblages, chemins...).</p> <p>Analyse des impacts concernant les espèces et les habitats d'espèces. Analyse et qualification des effets cumulés avec les autres parcs éoliens accordés ou en fonctionnement présents. Présentation d'une analyse des impacts de chacune des éoliennes et de l'ensemble du parc sur chacune des espèces ainsi que sur l'ensemble de l'avifaune. Qualification des impacts selon 3 niveaux.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 200 à 214</p>	
<p><b>Autres groupes faunistiques</b></p>	<p>Présentation des données bibliographiques. Présentation des données issues des observations de terrain. Qualification des impacts du projet sur les espèces protégées et/ou patrimoniales (notamment amphibiens et ou reptiles).</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 119-120, pages 162 à 166, pages 189-190</p>	
<p><b>Services écosystémiques</b></p>	<p>Évaluation et qualification des impacts engendrés par le projet sur les services écosystémiques.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 228-229</p>	
<p><b>Mesures ERC</b></p>	<p>Présentation de la démarche itérative permettant la définition du projet de moindre impact. Description des mesures d'évitement, de réduction et en dernier recours de compensation. Indication de la distance des éoliennes vis-à-vis des zones présentant une importante diversité et/ou activité (haies, boisements, prairies, axes de transit ou de migration...). La distance doit être considérée à compter du bout de la pale de l'éolienne. Présentation de l'ensemble des éléments permettant de justifier de l'effectivité (description et localisation), de l'efficacité et de pérennité des mesures prévues. Indication de la distance d'éloignement entre les éoliennes et les plantations de haies et/ou boisements, semis de prairies ou jachères s'ils sont prévus.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 241 à 249</p>	
<p><b>Évaluation des incidences Natura 2000</b></p>	<p>Localisation et présentation de l'ensemble des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet. Présentation, pour chacun de ces sites Natura 2000, de la liste des espèces du FSD en précisant celles qui sont susceptibles d'être impactées par le projet. Réalisation d'une étude basée sur les aires d'évaluation spécifique pour déterminer la liste des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels il est nécessaire de réaliser une analyse. Etude des incidences engendrées sur chacune des espèces concernées.</p>	<p>ALISE (2021) – Evaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES, <b>36 pages</b></p>	<p>tout le document</p>	



<p><b>Suivi post-implantatoire</b></p>	<p>Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du suivi de l'activité des espèces et de suivi des habitats naturels. Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du suivi de la mortalité. Application stricte du protocole national en vigueur ou adaptation à préciser.</p>	<p>ALISE (Juin 2022) – Etude faune-flore-habitats dans le cadre des projets de parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est, Communes de Bergicourt, Brassy et Contre. Département de la Somme (80). VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. <b>258 pages + annexes</b></p>	<p>Pages 250 à 252</p>	
--	---	---	------------------------	--